

## ARRETE DU MAIRE

### Services Techniques

**OBJET : FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL « JEAN NEGRE » ET « ALEXIS PAYAN » DU 08 AU 10 DECEMBRE INCLUS**

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains ;

**Vu** les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'en raison des intempéries, les terrains sont impraticables, il importe de réglementer leur utilisation,

**Considérant** que l'état actuel des terrains compromet la sécurité du public ;

### ARRETE

**Article 1 :** Les terrains de football « Jean Nègre » et « Alexis Payan » sont interdits d'accès jusqu'au 10 décembre 2023 inclus.

**Article 2 :** La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques.

**Article 3 :** La Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale seront chargées de l'exécution du présent arrêté chacune en ce qui la concerne.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 8 décembre 2023

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Gréoux-les-Bains. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS' at the top, 'R.F.' in the center, and 'ALPES DE HAUTE PROVENCE' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

Paul AUDAN